

Santé Visuelle Chez Les Enfants



En quoi consiste un examen complet de la vue :

- Les examens complets de la vue sont des évaluations approfondies de la santé de la vision effectuées par des optométristes (spécialistes des soins de la vue) pour surveiller le développement de l'œil et dépister ou diagnostiquer tout problème de santé oculaire.
- Les examens de la vue par les optométristes sont gratuits (tous les 12 mois) pour les enfants et les jeunes de 0 à 19 ans qui ont une carte Santé de l'Ontario valide. Votre carte Santé de l'Ontario couvre également les rendez-vous de suivi nécessaires avec une spécialiste des soins de la vue.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les examens de la vue, veuillez consulter l'Association canadienne des optométristes.

L'importance des examens complets de la vue à intervalles réguliers :

- Les examens de la vue réguliers sont essentiels pour surveiller le développement de la vue d'un enfant et sa santé. Les problèmes de vision peuvent se répercuter sur l'apprentissage de votre enfant en nuisant à sa capacité de voir le tableau de la salle de classe ou d'apprendre à lire.
- Les enfants signalent rarement la perte ou les changements de leur vision, puisqu'ils ne savent peut-être pas ce qu'est une vision normale et qu'ils compensent très bien la vue normale d'un seul œil. C'est pour cela que l'examen de la vue est si important pour s'assurer que votre enfant voit normalement des deux yeux.
- Le dépistage précoce des problèmes de vision permet leur traitement efficace avant que la perte de vision ne devienne irréversible. Comme les enfants grandissent et changent rapidement, l'examen de leur vue est nécessaire chaque année.



Fréquence souhaitable des consultations d'un.e optométriste pour les enfants :

- L'Association des optométristes de l'Ontario recommande la consultation régulière d'un.e spécialiste des soins de la vue pour les enfants, car ils ne savent pas toujours qu'ils ne voient pas aussi bien qu'ils le devraient. Prévoyez des consultations de routine à la fréquence ci-dessous :
 - à l'âge de six mois
 - à l'âge de deux à trois ans
 - chaque année après trois ans

Comment trouver un.e optométriste :

- Pour trouver un.e spécialiste des soins de la vue, veuillez consulter l'Ordre des optométristes de l'Ontario ou Santé811. Vous n'avez pas besoin de la recommandation d'un médecin de famille pour consulter un.e spécialiste des soins de la vue.
- Veuillez vous renseigner auprès de Durham Health Connection Line a 311 sur les services de dépistage des troubles de la vision
- Visitez **durham.ca/visualhealth**





Durham Health Connection Line | 905-668-2020 ou 1-800-841-2729

durham.ca/visualhealth

Composez le 311 (dans les limites régionales)

Si vous avez besoin de ces renseignements dans un format accessible, composez le 1-800-841-2729.

